

**compte rendu de la reunion en visionconference
du 18 aout 2020 des organisations syndicales
avec l'administration**

Plusieurs collègues nous ont alertés sur la question de la restauration collective et celle des masques, du gel et des tests.

Jusqu'à fin mai, les Organisations Syndicales (OS) avaient échangé avec l'administration, en visioconférence, afin de faire le point sur les questions liées à la gestion de la crise sanitaire.

La CGT avait souhaité poursuivre dans ce sens. C'est la raison pour laquelle, elle avait adressé un mail à Madame le Maire le 27 juillet dernier.

Une réunion a eu lieu le 18 août 2020 afin d'échanger, de nous informer sur l'évolution la situation sanitaire et les mesures prises par la collectivité.

Les informations suivantes ont été données par l'administration :

Organisation des CT et CHSCT

Les arrêtés relatifs à la désignation des membres représentant la municipalité ont été pris et envoyés aux OS. Un calendrier sera travaillé par le service PRT et le DRH avec un 1^{er} ordre du jour sur le bilan des organisations de service, notamment la présentation de celui de la DBMT.

Télétravail :

Un appel à volontaires a été lancé en direction des agents pour intégrer le groupe de réflexion « Et après ? ».

Il est proposé une discussion avec les OS pour partager les réflexions sur ce sujet puis un passage en CT. Ce principe a été acté avec Madame le Maire.

Actualisation de la note relative aux dispositions d'organisation à compter du 18 août 2020

Peu de changement avec une possible réorganisation en fonction de la situation sanitaire. Cette note est valable jusqu'au 30 septembre 2020 et acte :

- le passage en zone rouge de l'Ile de France. Un arrêté a été pris par le Préfet le 9 août 2020 pour un mois concernant le port du masque obligatoire dans l'espace public pour certaines rues d'Aubervilliers (voir note).
- Le rythme de télétravail n'est pas modifié mais pour certains chefs de services les 3 jours sont compliqués à gérer.

Protocole en cas de suspicion de COVID ou des cas avérés chez un agent communal

Compte tenu des suspicions régulières, cette note détermine le rôle de chacun et permettra une réactivité ainsi que la remontée rapide des informations de la hiérarchie.

Il s'agit des préconisations de l'ARS.

La collectivité est en attente des préconisations nationales pour les CLM et les écoles en lien avec l'Education Nationale. Cette question peut se poser.

Il a été fait état de la situation particulière d'une animatrice à Saint-Hilaire qui a été testée positive mais asymptomatique suite à son départ en vacances. Les parents ont été informés et une prise en charge a été faite.

La CGT a alerté l'administration sur le fait que, malgré sa demande, aucune référence n'est faite dans la note quant à la possibilité d'établir un AT, si un agent est contaminé, pour la reconnaissance éventuelle de la maladie professionnelle.

Elle a également alerté sur le fait que des agents et des élus ne portaient pas de masques dans des endroits clos, dans les couloirs ou dans les voitures. L'intervention de Me le Maire est souhaitée pour rappeler les règles sanitaires aux élus et leur devoir d'exemplarité.

La CGT a demandé :

- *Que du plexiglas soit posé sur tous les bureaux au Service Démarches citoyennes.*
- *Quid des agents qui ne respectent pas le port du masque ?*

Les réponses suivantes ont été apportées :

- L'administration a soulevé la contradiction. Si AT, la demande sera traitée mais l'administration ne pourra jamais connaître s'il y a un lien de causalité dans la mesure où certains agents ne portent pas le masque. S'ils attrapent le Covid, ce sera de leur responsabilité.
- L'administration fait au mieux notamment mais devra-t-elle aller jusqu'à la sanction ?. La sanction n'est pas la bonne solution. L'administration compte sur les négociations en cours avec les OS et le gouvernement pour rendre le masque obligatoire au travail.
- L'administration voit pour la pose de plexiglas sur tous les bureaux au service Démarches Citoyennes.
- Une nouvelle communication sur « l'impératif du public de porter des masques » et sur le respect des gestes barrières, sous forme de vidéo est prévue

Gestion des masques, du gel et des tests

- La gestion des masques et du gel est convenable et la collectivité peut tenir jusqu'en 2021.
- Une nouvelle distribution de 6 masques est prévue pour chaque agent fin août/début septembre.
- Pour la population, la distribution se fera sur des événements ponctuels. L'ordonnance de non mise en concurrence ne s'appliquant qu'au 10 juillet 2020, un marché sera lancé.
- Les produits nettoyant ont été changés et validés par PRT.
- Concernant les tests de dépistage par le CMS, ce dernier n'est pas un centre de dépistage. Les agents peuvent se faire tester partout et sans ordonnance. Il y a un enjeu national et Francilien concernant le problème de saturation des lieux de test. Il faut attendre plusieurs jours pour faire des tests. Mais, un dispositif existe via le médecin traitant qui peut intervenir pour avoir une place en urgence.

Canicule

- Les agents ont été mis à rude épreuve. Une note de rappel a été faite pour être plus réactif et anticiper la canicule.
- Les services commencent à avoir des réflexions sur l'aménagement du travail et du temps de travail pour pallier à la chaleur (des modifications d'horaires ont été validées par l'administration)
- Le service PRT s'est rendu au service courrier pour effectuer des préconisations compte tenu de la situation rendue difficile.
- L'administration a refusé les climatiseurs mobiles sauf si l'agent était seul dans le bureau.

La CGT a rappelé que :

- *Les climatiseurs en recyclant l'air intérieur peuvent disséminer du COVID.*
- *Pour la prévention du COVID, il est recommandé de renouveler l'air par la ventilation naturel en ouvrant les portes ou les fenêtres. Or, lors de la canicule cela a été impossible.*

Les réponses suivantes ont été apportées :

- L'ensemble de la climatisation est bien conforme aux préconisations de l'ARS.
- L'administration nous fera parvenir la note établie par le service chauffage sur cette question.

Situation des agents vulnérables

Le nombre d'agents déclarés vulnérables était de 170 agents au plus fort de la crise.

Ce chiffre a baissé. Les agents ont soit repris le travail ou sont en arrêt maladie (30 agents ont fourni un arrêt maladie, 100 ont repris le travail) ou sont en congés. Le dernier tableau des effectifs date d'un mois. Une vérification sera faite par le SGAP concernant la situation des agents.

Monsieur Tolen propose de revenir vers nous assez vite, une fois que PRT aura affiné la situation des agents vulnérables.

Bilan du covid19

Des dépenses supplémentaires ont été réalisées en dehors des EPI à savoir :

- 75 € par famille dont les enfants mangeaient à la cantine
- Kit avec fournitures pour la rentrée scolaires.

Un budget rectificatif est prévu sur ces sujets. Il va falloir faire attention (réinjecter de l'argent pour la DACP, retarder les travaux de la DBMT et étaler les projets).

Prime covid : versement prévu en août 2020 reporté en septembre 2020

- Lors de la rédaction de la délibération, il avait été mentionné un versement en septembre. Cet excès de précaution avait été pris afin de permettre à la DRH d'avoir tous les éléments et le temps de les saisir. Compte tenu de leur réactivité, les gestionnaires ont pu faire toutes les saisies pour un versement de la prime pour le mois d'août mais la Trésorière a opposé son veto d'où le décalage sur la paie de septembre.
- Une communication a été faite et validée par Madame le Maire.

Restauration collective

La CGT a rappelé à l'administration que depuis mars 2020, les collègues ne disposent plus de lieu de restauration collective. Nous avons rappelé les obligations de la collectivité, demandé les suites données à l'enquête concernant la livraison des repas par Altérialia et souhaité que cette question traitée rapidement en collaboration avec les représentants du COS.

Les réponses suivantes ont été données :

- Malgré l'insistance de l'administration de la Ville, Altérialia ne souhaite pas ré-ouvrir la restauration pour les agents municipaux, pour le moment. Altérialia avait proposé la livraison des repas dans les services, mais n'a pas donné suite devant la complexité de l'organisation à mettre en place.
- Afin de permettre à Madame le Maire de prendre une décision, l'administration est en train d'étudier les différentes options (les obligations légales de la collectivité, les obligations qui lient la Ville au COS

et à Altérialia (la convention entre la Ville et Altérialia arrive à échéance en décembre 2020).

- La solution des tickets restaurant reste à l'étude. Si cette option est validée, elle aura un impact financier important pour la Ville et nécessitera la réalisation d'économies par ailleurs.

Protocole sanitaire dévoilé le 7 août par le ministre de l'Education Nationale

A l'heure de la recrudescence des cas de covid19, l'éducation nationale a choisi d'alléger le dispositif sanitaire. La CGT a posé les questions suivantes :

- Que va faire notre collectivité ?
- Comment se passera concrètement la rentrée dans les écoles et les crèches?

Nous avons du mal à comprendre les décisions du ministère de l'EN alors que le masque est devenu obligatoire en extérieur. Ce gouvernement a un double discours. On renforce les gestes barrières et on les accélère parce qu'il y a un regain de l'épidémie mais dans les écoles apparemment, c'est une autre situation.

Pour nous, il faut que les gestes barrières, les masques soient maintenus, et à tous les échelons.

La réponse suivante a été donnée :

- La rentrée est préparée avec les 2 protocoles (l'ancien et le nouveau). L'administration sait faire mais subit le national.
- Les masques ne seront pas donnés aux enfants.

Médecin du travail

La réponse suivante a été donnée à la CGT concernant le recrutement du médecin de travail : Un appel d'offre a été fait. L'administration est en attente du CHSCT pour lancer le marché.